

En 2004, 27 % des salariés travaillant dans l'Agglomération Lyonnaise résidaient ailleurs. Les trois-quarts d'entre eux vivaient dans le territoire métropolitain lyonnais. Ces salariés sont plus nombreux à travailler dans la couronne urbaine que dans le centre et sont souvent des professions intermédiaires. Le flux le plus important vient de l'Ouest lyonnais. La commune de Saint-Étienne attire également entre 22 et 30 % des salariés des zones voisines.

Michel Bonnet

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

L'Agglomération Lyonnaise attire 102 000 salariés de son territoire métropolitain

L'Agglomération Lyonnaise⁽¹⁾ regroupe dans son ensemble 497 000 emplois salariés⁽²⁾ en 2004. Elle accueille chaque jour 136 000 salariés vivant ailleurs, tandis que 55 000 résidents en sortent pour travailler.

Les trois quarts des entrants, c'est-à-dire 102 000 personnes, viennent du territoire métropolitain lyonnais⁽³⁾. Ils se dirigent majoritairement vers la couronne urbaine (54 %). Le flux est moins important vers le noyau central (39 %). En sens inverse, sur les 55 000 sortants, 57 % seulement

restent dans les limites du territoire métropolitain lyonnais.

Par ailleurs, le nombre de salariés qui changent de commune pour travailler sans sortir du territoire de l'Agglomération Lyonnaise s'élève à 226 000, ce qui représente 54 % de l'effectif des salariés résidents et 45 % de l'emploi.

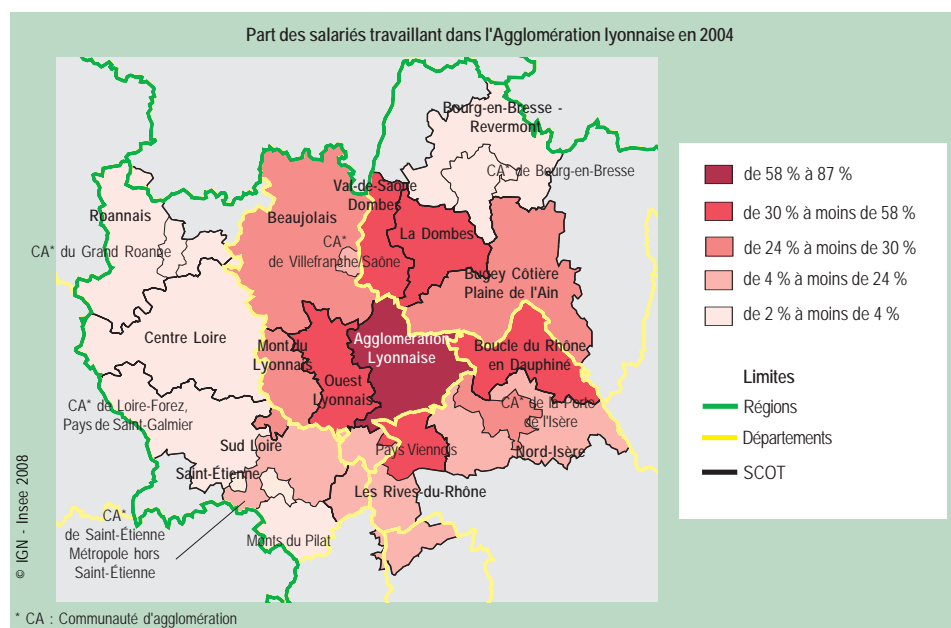
Les salariés entrant dans l'Agglomération Lyonnaise font un trajet plus court que les sortants : pour la moitié des premiers, il est d'au moins 33 kilomètres

⁽¹⁾ Le périmètre de l'Agglomération Lyonnaise correspond au territoire retenu pour l'élaboration du SCOT. Il comprend les 57 communes de la Communauté urbaine de Lyon et 15 communes dans l'Est lyonnais. Ce territoire est décomposé en trois parties : le noyau urbain, formé des communes de Lyon et Villeurbanne, la couronne qui se compose du reste de la Communauté urbaine, et l'extension périphérique qui occupe, à l'est et au sud, l'espace jusqu'à la limite du département du Rhône.

⁽²⁾ Hors intérim, agriculture et agents de l'État.

⁽³⁾ Le territoire métropolitain lyonnais se compose de l'inter-SCOT de Lyon, du SCOT de Bourg-Bresse-Revermont, des «Monts du Lyonnais» qui postulent à l'entrée dans l'inter-SCOT de Lyon, et du Centre Loire qui ferme le périmètre à l'ouest. L'inter-SCOT de Lyon comprend les SCOT de l'Agglomération Lyonnaise, du Beaujolais, du Bugey Cotière Plaine de l'Ain, de la Dombes, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Nord-Isère, de l'Ouest lyonnais, des Rives du Rhône, du Sud Loire, du Roannais et du Val de Saône - Dombes.

Cinq territoires envoient plus de 30 % de leurs salariés travailler dans l'Agglomération Lyonnaise



Note de lecture : entre 24 et 30 % des salariés résidant dans le Beaujolais travaillent dans l'Agglomération Lyonnaise.

Source : Insee - DADS 2004

Plus de la moitié des salariés vivant dans l'Ouest lyonnais travaillent dans l'Agglomération lyonnaise

Lieux de résidence	Effectifs salariés travaillant dans l'Agglomération lyonnaise	Part dans les emplois de l'Agglomération lyonnaise (en %)	Part dans la population salariée du lieu de résidence (en %)
Agglomération lyonnaise	360 500	72,6	86,7
Ouest lyonnais	21 400	4,3	57,4
Nord-Isère	14 900	3,0	25,3
Beaujolais	14 300	2,9	24,3
Les Rives du Rhône	11 600	2,3	23,4
Bugey Côtière Plaine de l'Ain	10 700	2,2	27,6
Sud Loire	7 900	1,6	6,2
Boucle du Rhône en Dauphiné	7 700	1,5	34,4
Val de Saône - Dombes	5 800	1,2	31,6
La Dombes	2 900	0,6	30,9
Monts du Lyonnais	2 100	0,4	24,4
Bourg - Bresse - Revermont	1 300	0,3	3,6
Roannais	700	0,1	2,5
Autres	34 200	6,9	///

Note de lecture : 14 900 salariés habitant le Nord-Isère viennent travailler dans l'Agglomération lyonnaise, soit 25,3 % des salariés habitant dans le Nord-Isère. Ils occupent 3 % des emplois salariés de l'Agglomération.

Source : Insee - DADS 2004

La moitié des entrants ont un trajet de moins de 47 minutes

et 47 minutes contre 45 kilomètres et 61 minutes pour les seconds. Ces navettes quotidiennes sont ainsi nettement plus longues que celles des salariés qui changent de commune tout en restant à l'intérieur du territoire métropolitain lyonnais : pour la moitié d'entre elles, le parcours reste inférieur à 11 kilomètres et dure moins de 22 minutes. Les navettes des salariés mobiles à l'intérieur de l'Agglomération lyonnaise sont encore plus courtes puisque la moitié sont inférieures à 8 kilomètres et durent moins de 19 minutes seulement.

La proportion d'hommes est plus importante parmi les sortants (67 %) de l'Agglomération lyonnaise que parmi les entrants (62 %), en relation avec la longueur du trajet parcouru. Les effectifs de salariés qui restent à l'intérieur de ce territoire se partagent à peu près à égalité entre hommes et femmes.

Les salariés qui entrent dans l'Agglomération lyonnaise sont souvent des professions intermédiaires (33 %). Cette part varie peu selon la provenance des entrants et est plus forte que

celle des salariés de même qualification qui résident et travaillent dans l'Agglomération. De plus, le nombre d'emplois occupés par les professions intermédiaires dans l'Agglomération lyonnaise est en excédent de 27 % par rapport aux salariés résidents, alors que, toutes catégories confondues, ce surcroît d'emplois est moins élevé (19 %). Ce constat découle à la fois de la forte attractivité économique de l'Agglomération lyonnaise et de la propension des professions intermédiaires à habiter à l'extérieur de l'agglomération.

Parmi les salariés qui résident et restent dans l'Agglomération lyonnaise pour travailler, ce sont les employés qui demeurent les plus nombreux (34 %). Dans le sens des sorties, les cadres et les professions intermédiaires sont à égalité (environ 30 % chacun), mais dans des proportions variables selon les destinations.

En 2004, le plus gros flux de salariés se rendant dans l'Agglomération lyonnaise vient de l'Ouest lyonnais (21 000 personnes). Comportant 47 % de femmes, c'est aussi le plus féminisé. L'Ouest lyonnais est très dépendant de l'Agglomération lyonnaise, puisque 57 % des salariés qui y résident se rendent dans l'Agglomération pour travailler, bien davantage que la proportion de salariés ne changeant pas de territoire (27 %).

Les deux autres flux les plus importants proviennent du Nord-Isère (15 000) et du Beaujolais (14 000), qui comprennent chacun un pôle d'emploi⁽⁴⁾ : la communauté d'agglomération de la Porte de l'Isère d'une part et celle de Villefranche-sur-Saône d'autre part. Les deux flux suivants intéressent le territoire des Rives du Rhône (12 000), dans lequel est située la communauté d'agglomération du Pays Viennois,

⁽⁴⁾ Une zone est pôle d'emploi lorsque le nombre d'emplois excède de 5 % le nombre de salariés résidents. Cette définition est différente de celle des pôles d'emploi utilisée pour délimiter les aires urbaines et les aires d'emploi de l'espace rural.

Une fréquence élevée des professions intermédiaires parmi les entrants

Part en %

Lieux de résidence	Caractéristiques des salariés travaillant dans l'Agglomération lyonnaise					
	Effectifs salariés	Part des femmes	Part des cadres et chefs d'entreprise	Part des professions intermédiaires	Part des employés	Part des ouvriers
Agglomération lyonnaise	360 500	49,5	18,3	27,0	34,2	20,5
Ouest lyonnais	21 400	47,1	22,4	34,0	25,6	18,1
Nord-Isère	14 900	37,9	17,2	32,6	23,6	26,6
Beaujolais	14 300	43,4	21,4	33,4	26,8	18,4
Les Rives du Rhône	11 600	38,0	16,6	33,4	23,8	26,2
Bugey Côtière Plaine de l'Ain	10 700	45,1	18,9	34,4	26,7	20,1
Sud Loire	7 900	31,3	18,2	32,2	24,3	25,2
Boucle du Rhône en Dauphiné	7 700	40,1	14,9	30,4	25,7	28,9
Val de Saône - Dombes	5 800	42,9	21,3	33,3	26,1	19,3
La Dombes	2 900	43,2	16,3	33,8	27,6	22,3
Monts du Lyonnais	2 100	40,6	11,2	32,7	28,8	27,3
Bourg - Bresse - Revermont	1 300	30,4	20,3	36,9	21,1	21,6
Roannais	700	33,2	16,0	35,7	28,5	19,8
Autres	34 200	28,2	29,5	39,2	13,7	17,6

Source : Insee - DADS 2004

Un tiers des emplois de l'Ouest lyonnais occupés par des salariés vivant dans l'Agglomération lyonnaise

Lieux de travail	Effectifs salariés résidant dans l'Agglomération lyonnaise	Part dans la population salariée résidant dans l'Agglomération lyonnaise (en %)	Part dans les emplois au lieu de travail (en %)
Agglomération lyonnaise	360 500	86,7	72,6
Ouest lyonnais	8 400	2,0	33,7
Bugey Côtière Plaine de l'Ain	5 300	1,3	15,9
Beaujolais	4 600	1,1	8,5
Nord-Isère	4 000	1,0	8,6
Les Rives du Rhône	3 500	0,8	8,1
Sud Loire	2 400	0,6	1,9
Val de Saône - Dombes	1 200	0,3	12,2
Boucle du Rhône en Dauphiné	800	0,2	6,8
Bourg - Bresse - Revermont	600	0,1	1,5
La Dombes	300	0,1	5,5
Monts du Lyonnais	300	0,1	4,7
Roannais	200	0,0	0,7
Autres	23 700	5,7	III

Note de lecture : 4 600 salariés habitant dans l'Agglomération lyonnaise viennent travailler dans le Beaujolais, soit 1,1 % des salariés vivant dans l'Agglomération. Ils occupent 8,5 % des emplois salariés du Beaujolais.

Source : Insee - DADS 2004

Couronne lyonnaise : de nombreuses entrées et sorties d'ouvriers

et le Bugey Côtière Plaine de l'Ain (11 000), qui englobe l'extension de l'unité urbaine de Lyon le long de l'axe vers Genève.

D'autres territoires assez dépendants de l'Agglomération lyonnaise, la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Val de Saône - Dombes et la Dombes, y envoient environ le tiers de leurs salariés, mais ces sorties regroupent des effectifs plus faibles, respectivement de 8 000, 6 000 et 3 000 personnes.

L'attractivité spécifique de Lyon et Villeurbanne

Au sein du territoire métropolitain lyonnais, les flux les plus importants se concentrent entre le centre (Lyon et Villeurbanne) et la couronne urbaine. 62 500 salariés viennent de la couronne pour se rendre dans le noyau urbain. Dans le sens inverse, l'effectif des sortants est légèrement plus faible (50 000).

La proportion de femmes est élevée parmi les entrants (54 %), plus faible parmi les sortants (40 %), en accord avec la féminisation plus forte de l'emploi au centre (53 %) que dans la couronne (41 %). De même, l'emploi dans le noyau urbain comprenant une proportion assez forte d'employés (35 %), cette qualification est bien représentée parmi les entrants (36 %).

Les flux qui intéressent les communes de l'extension périphérique de l'Est et du Sud lyonnais sont tous inférieurs à 10 000. Les plus importants relient ces communes à la couronne urbaine de l'Agglomération lyonnaise, avec 8 000 salariés sortants et 7 000 allant dans le sens inverse, tandis que les flux vers le noyau urbain sont plus faibles (5 000 sortants et 3 000 entrants). La proportion de femmes sortant des communes de la périphérie pour aller au centre est plus élevée (53 %) que celle sortant pour aller dans la couronne (43 %). Dans le sens des entrées, la proportion de femmes est beaucoup plus faible, 27 % en provenance du noyau urbain et 31 % pour celui venant de la couronne. L'emploi local est en effet nettement peu féminisé.

Pour 7 de ces 8 territoires, le flux d'entrants reste majoritaire dans la couronne de l'Agglomération lyonnaise, à l'image du bilan global des entrées. Seul le Bugey Côtière Plaine de l'Ain fait exception, 51 % des salariés se rendant alors dans le noyau urbain.

La part des salariés se rendant dans la couronne est particulièrement forte en provenance des Monts du Lyonnais (65 %), du Val de Saône - Dombes (61 %) et de l'Ouest lyonnais (60 %). Celle des salariés allant dans l'extension périphérique de l'Agglomération lyonnaise est significative pour les territoires limitrophes : Rives du Rhône (11 %), Nord-Isère (16 %) et surtout Boucle du Rhône en Dauphiné (20 %).

Par ailleurs, le flux de 8 000 salariés du Sud Loire se rendant dans l'Agglomération lyonnaise pour travailler représente 6 % des salariés résidents. La proportion est certainement plus élevée dans la vallée du Gier.

Dans le sens des sorties de l'Agglomération lyonnaise, les flux de salariés travaillant dans les différents territoires voisins sont toujours inférieurs à 10 000 personnes. Les sorties les plus importantes concernent les territoires dont les entrées sont aussi conséquentes. Le premier territoire de destination est ainsi l'Ouest lyonnais, avec 8 000 sortants, ceux-ci occupant le tiers de ses emplois. Le second territoire, le Bugey Côtière Plaine de l'Ain, accueille 5 000 salariés venant de l'Agglomération lyonnaise, ce qui représente 16 % de son emploi. Les autres flux se dirigent vers le Beaujolais (4 600), le Nord-Isère (4 000) et les Rives du Rhône (3 500).

Le flux de sortants qui travaillent dans l'Ouest lyonnais comprend une part importante d'ouvriers (44 %). L'autre territoire de destination à forte proportion d'ouvriers est le Val de Saône - Dombes (45 %), mais il correspond à un flux beaucoup plus modeste (1 200 salariés).

La commune de Saint-Étienne attire les deux autres zones du Sud Loire

La couronne lyonnaise occupe une position particulière pour ce qui concerne les ouvriers. Leur part y est élevée aussi bien parmi les actifs résidents (25 %) que parmi les emplois qui s'y trouvent (27 %). Ceci génère des flux importants aussi bien en entrée qu'en sortie. 10 000 ouvriers résidant dans la couronne travaillent au centre de l'agglomération et 7 000 dans le reste du territoire métropolitain. Simultanément, 12 500 ouvriers viennent du centre pour travailler dans la couronne et 15 000 du reste du territoire.

Avec 129 000 salariés en 2004, le Sud Loire se place, après l'Agglomération lyonnaise, au second rang des territoires métropolitains lyonnais par l'importance du nombre d'emplois.

La commune de Saint-Étienne, en tant que pôle, attire essentiellement les deux autres zones du Sud Loire. 30 % des salariés résidant dans la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole (hors Saint-Étienne) et 22 % de ceux de la communauté d'agglomération de Loire-Forez, du Pays de Saint-Galmier et des Monts du Pilat, se rendent chaque jour à Saint-Étienne pour travailler. Comme pour l'Agglomération lyonnaise, l'attractivité de Saint-Étienne sur ces deux zones se traduit par une proportion assez forte de professions intermédiaires parmi les entrants. Celle-ci s'élève à 30 % sur les 15 000 salariés venant de la première zone et à 35 % sur les 7 800 en provenance de la seconde, bien davantage que la part de 23 % de cette catégorie parmi ceux qui habitent et travaillent dans le pôle. Au total, l'effectif des salariés de cette qualification en provenance de ces deux zones (7 300) s'avère supérieur à celui de leurs collègues qui résident et travaillent à Saint-Étienne (6 300).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification urbaine intercommunal qui remplace l'ancien schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Il fixe à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes les orientations générales de l'organisation d'un territoire en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements. La date de création d'un SCOT est aussi celle de l'arrêt de son périmètre. L'État, le Département, la Région et le public sont associés à son élaboration. Au 1^{er} janvier 2007, la région Rhône-Alpes compte 27 SCOT, qui regroupent 1 371 communes, et 5 schémas directeurs, rendus compatibles avec les dispositions relatives aux SCOT, qui en regroupent 376.

Par ailleurs, 7 000 personnes, regroupant 17 % des salariés résidents, quittent Saint-Étienne pour gagner les autres communes de la communauté d'agglomération, tandis que 2 000 (5 %) se dirigent vers la communauté d'agglomération de Loire-Forez, du Pays de Saint-Galmier et des Monts du Pilat. Ces flux comprennent une part importante d'ouvriers, 41 % dans le premier cas et 43 % dans le second. On peut ainsi y déceler une analogie avec la sortie d'ouvriers de la couronne urbaine de l'Agglomération lyonnaise. Toutefois, à Saint-Étienne aussi, les effectifs d'ouvriers sortants, 3 700 au total, restent inférieurs à ceux des entrants (4 500). ■

Méthodologie

Les données

La source principale utilisée est les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) au 31 décembre 2004. La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Elle contient les informations destinées à l'usage de différentes institutions (URSSAF, CPAM, IRCANTEC, UNEDIC, CNRACL) et à l'INSEE pour l'observation des salaires et du volume de travail associé.

La source prend en compte les déclarations des établissements publics à caractère industriel et commercial, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, mais exclut les agents de l'État.

Les distances et temps de trajet

Il s'agit de distances routières et de temps de trajet aux heures pleines entre communes calculés à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut national de la recherche agronomique. Celui-ci intègre la vitesse de circulation et tient compte de la sinuosité et de l'environnement géographique. Le temps de trajet est donc un temps calculé, et non déclaré comme dans les enquêtes Déplacements ou l'enquête nationale Transport.

INSEE Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Vincent Le Calonnec

Rédacteur en chef :
Lionel Espinasse

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 825 889 452 (lundi à vendredi de 9h à 17h, 0,15 € la minute)
- message à insee-contact@insee.fr

Dépôt légal n° 1004, juin 2008

© INSEE 2008 - ISSN 1165-5534

Pour en savoir plus

- "Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation", *Insee Première*, n°1129, mars 2007
- "Quelle que soit leur catégorie sociale, les actifs de l'aire urbaine lyonnaise habitent à une distance comparable de leur lieu de travail", *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n°74*, mai 2007